

**FCP VALEURS MIXTES**  
**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**Rapport sur les états financiers**

**Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds FCP VALEURS MIXTES, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 54 082 578 DT, un actif net de 53 957 179 DT et un résultat bénéficiaire de 2 680 834 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds FCP VALEURS MIXTES, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Observation**

Nous attirons votre attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

## **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles :

### **Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

---

Tunis, le 27 mars 2024

**Le commissaire aux comptes**

**ECC MAZARS**

**Walid MASMOUDI**

**BILAN DE FCP VALEURS MIXTES****EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023****(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

	Note	31/12/2023	31/12/2022
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b><u>Portefeuille-titres</u></b>			
Actions et droits rattachés		16 006 171	12 811 093
Obligations et valeurs assimilées		8 437 998	9 915 807
Titres OPCVM		2 595 369	1 991 211
	<b>3.1</b>	<b>27 039 538</b>	<b>24 718 111</b>
<b><u>Placements monétaires et disponibilités</u></b>			
Placements monétaires	<b>3.2</b>	17 966 468	12 901 120
Disponibilités	<b>3.3</b>	9 076 572	5 726 980
		<b>27 043 040</b>	<b>18 628 100</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>54 082 578</b>	<b>43 346 211</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
Opérateurs créditeurs	<b>3.4</b>	97 026	203 825
Autres créditeurs divers	<b>3.5</b>	28 373	19 544
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>125 399</b>	<b>223 369</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
Capital	<b>3.6</b>	51 440 916	41 507 670
<b>Sommes capitalisables</b>	<b>3.7</b>	<b>2 516 263</b>	<b>1 615 172</b>
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		2 516 263	1 615 172
<b>ACTIF NET</b>		<b>53 957 179</b>	<b>43 122 842</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>54 082 578</b>	<b>43 346 211</b>

**ETAT DE RESULTAT DE FCP VALEURS MIXTES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

	Not e	31/12/202 3	31/12/2022
<b><u>Revenus du portefeuille-titres</u></b>		<b>1 161 770</b>	<b>1 153 718</b>
Dividendes	4.1	603 770	392 245
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	558 000	761 473
<b><u>Revenus des placements monétaires</u></b>	4.3	<b>2 031 933</b>	<b>1 234 781</b>
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>3 193 703</b>	<b>2 388 499</b>
<b><u>Intérêts des mises en pensions</u></b>	4.4	-	<5 831>
<b><u>Charges de gestion des placements</u></b>	4.5	<676 882>	<623 689>
<b>Revenus nets des placements</b>		<b>2 516 821</b>	<b>1 758 979</b>
Autres charges	4.6	<88 084>	<70 439>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>2 428 737</b>	<b>1 688 540</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		87 526	<73 368>
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>		<b>2 516 263</b>	<b>1 615 172</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<87 526>	73 368
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		<260 660>	<287 732>
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		527 114	1 208 647
Frais de négociation de titres		<14 357>	<18 925>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>2 680 834</b>	<b>2 590 530</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET DE FCP VALEURS MIXTES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>2 680 834</u></b>	<b><u>2 590 530</u></b>
Résultat d'exploitation	2 428 737	1 688 540
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	<260 660>	<287 732>
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	527 114	1 208 647
Frais de négociation de titres	<14 357>	<18 925>
<b><u>Distributions de dividendes</u></b>		
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>8 153 503</u></b>	<b><u>&lt;3 401 284&gt;</u></b>
<b><u>Souscriptions</u></b>	<b><u>16 140 511</u></b>	<b><u>2 554 204</u></b>
Capital	15 080 060	2 153 889
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	712 817	300 853
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	347 634	99 462
<b><u>Rachats</u></b>	<b><u>&lt;7 987 008&gt;</u></b>	<b><u>&lt;5 955 488&gt;</u></b>
Capital	<7 379 550>	<5 338 551>
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	<413 201>	<426 907>
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	<200 689>	<190 040>
Droit de sortie	6 432	10
<b><u>Variation de l'actif net</u></b>	<b><u>10 834 337</u></b>	<b><u>&lt;810 754&gt;</u></b>
<b><u>Actif net</u></b>		
En début de l'exercice	43 122 842	43 933 596
En fin de l'exercice	53 957 179	43 122 842
<b><u>Nombre de parts</u></b>		
En début de l'exercice	309 341	334 552
En fin de l'exercice	366 730	309 341
<b><u>Valeur liquidative</u></b>	<b><u>147,130</u></b>	<b><u>139,402</u></b>
<b><u>Taux de rendement</u></b>	<b><u>5,54%</u></b>	<b><u>6,11%</u></b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2023**

### **1 – Présentation du fonds**

FCP VALEURS MIXTES est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type capitalisation, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a reçu l'agrément du CMF le 22 septembre 2010 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT. TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS MIXTES. L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

### **2 – Principes et méthodes comptables**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

#### **2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeur similaire et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le fonds détient deux souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthodes comptable a été appliqué d'une manière prospective depuis l'exercice clos le 31 décembre 2019.

### **2.3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2023 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31 décembre 2023.

### **2.4 Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

### **2.5 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **2.6 Opérations de pensions livrées**

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ». La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions ».

livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont

applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus de prises en pension ».

## **2.7 Capital**

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

## **2.8 Le résultat net de l'exercice**

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non capitalisable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non capitalisable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

## **2.9 Sommes capitalisables**

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

## **3 – Notes sur le bilan**

### **3.1 Portefeuille titres :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

#### **A- Actions et droits rattachés**

<u>Code ISIN</u>	<u>A- Actions et droits rattachés</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
	ASSURANCE MAGHREBIA VIE				
TNDKJ8O68X14		153 819	999 758	930 451	1,72%
TN0001800457	BIAT	12 214	937 715	1 119 340	2,07%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	269 343	504 040	531 952	0,98%
TN0007590011	CELLCOM	25 000	134 590	39 750	0,07%
TN0007550015	CITY CARS	571	6 739	6 959	0,01%
TN0007670011	DELICE HOLDING	90 500	1 184 800	1 055 683	1,95%
TN0007620016	MPBS	199 826	888 778	1 071 067	1,98%

TN0007620065	MPBS DA 2020 -1/17	13	3	3	0,00%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	5 538	43 711	49 011	0,09%
TN0007610017	SAH LILAS	583 912	5 207 454	4 663 705	8,62%
	SAH LILAS DA 2023-1/35	494 912	132 505	296 947	0,55%
TNQPQXRODTH8	SMART TUNISIE	40 882	828 894	676 066	1,25%
TN0007630015	SOTIPAPIER	30 468	195 044	169 920	0,31%
TN0006060016	STAR	28 100	4 043 035	4 965 270	9,18%
TN0007560014	SYPHAX AIRLINES	119 049	1 121 935	0	0,00%
TN0004100202	TUNINVEST-SICAR	47 783	527 632	430 047	0,80%
	<b>Total actions et droits rattachés</b>		<b>16 756 633</b>	<b>16 006 171</b>	<b>29,60%</b>

## **B- Obligations et valeurs assimilées**

### **1-Bon de trésor assimilable**

TN0008000747	BTA 13 MAI 2027 7.2%	2 000	1 809 000	1 930 947	3,57%
TN0008000705	BTA 11 JUIN 2025 6.5%	2 200	1 903 000	2 180 531	4,03%
	<b>Total bon de trésor assimilable</b>		<b>3 712 000</b>	<b>4 111 478</b>	<b>7,60%</b>

### **2-Obligations de sociétés**

TN0007780067	ABC 2020-1 CA TF	5 000	200 000	209 281	0,39%
TN0002102101	ATL 2019-1 CA TF	3 000	60 000	60 396	0,11%
TN0002102093	ATL 2020-1 CA TF	15 000	600 000	610 401	1,13%
TN0006610547	ATTIJARI LEASING 2019-1 CB TV	20 000	400 000	419 160	0,78%
TN0001901081	BH SUBORDONNE 2019-1-CA-TV	3 000	60 000	63 700	0,12%
TN0004201455	CIL 2018/1-CA TF	15 000	300 000	324 325	0,60%
TN0002102069	TL SUB 2018 - CA TF 10.60	700	13 916	15 131	0,03%
TN0002101939	TL SUBORDONNE 2016 CB TF	21 610	408 429	450 996	0,83%
TN0002102101	TLF 2019-1 CA TF	5 000	100 000	104 660	0,19%
TN0002102135	TLF 2020-1 CA TF	35 000	1 400 000	1 490 605	2,76%
TN0002102143	TLF SUBORDONNE 2020 -TF-	5 000	300 000	322 713	0,60%
TN000390063	UIB 2011/1 TR B	5 500	220 000	223 878	0,41%
TN0007200181	WIFAK BANK 2019-1 CB TF	1 500	30 000	31 274	0,06%
	<b>Total obligations des sociétés</b>		<b>4 092 345</b>	<b>4 326 520</b>	<b>8,00%</b>
	<b>Total obligations et valeurs assimilées</b>		<b>7 804 345</b>	<b>8 437 998</b>	<b>15,60%</b>

## **C- Titres OPCVM**

	FCP GAT OBLIGATAIRE	500	506 473	507 924	0,94%
TNVG4WUSHSQ8	FCP GAT PERFORMANCE	149	1 503 528	1 562 657	2,89%
	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	3 100	502 033	502 119	0,93%
	STRATEGIE ACTIONS SICAV	10	22 632	22 669	0,04%
	<b>Total OPCVM</b>		<b>2 534 666</b>	<b>2 595 369</b>	<b>4,80%</b>
	<b>Total</b>		<b>27 095 644</b>	<b>27 039 538</b>	<b>50,00%</b>

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions et droits	9 580 687*
Obligations	1 000 000*
Titres OPCVM	1 612 918*
	<u><b>12 193 605*</b></u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession ou Remboursement</u>	<u>Plus ou moins-values réalisées</u>
Actions et droits	6 030 926*	-*	6 505 607*	474 681*
Obligations des sociétés	2 459 325*	673 441*	3 157 141*	24 375*
Titres OPCVM	1 071 928*	-*	1 099 986*	28 058*
<b>TOTAL</b>	<b>9 562 179*</b>	<b>673 441*</b>	<b>10 762 734*</b>	<b>527 114*</b>

### 3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
<b><u>Certificats de dépôt</u></b>				
AMEN BANK au 11/01/2024-20J-8.99%	500 000	498 012	499 006	0,92%
AMEN BANK au 09/01/2024-20J-8.99%	1 500 000	1 494 036	1 497 615	2,77%
AMEN BANK au 07/01/2024-10J-8.99%	2 500 000	2 495 018	2 497 012	4,62%
<b>Total AMEN BANK</b>	<b>4 500 000</b>	<b>4 487 066</b>	<b>4 493 633</b>	<b>8,31%</b>
BANQUE DE TUNISIE au 07/01/2024-10J-8.99%	500 000	499 004	499 402	0,92%
<b>Total BANQUE DE TUNISIE</b>	<b>500 000</b>	<b>499 004</b>	<b>499 402</b>	<b>0,92%</b>
BIAT au 11/01/2024-20J-8.99%	1 500 000	1 494 036	1 497 018	2,77%
BIAT au 10/01/2024-20J-8.99%	1 000 000	996 024	998 211	1,85%
BIAT au 16/01/2024-20J-8.99%	1 000 000	996 024	997 018	1,84%
<b>Total BIAT</b>	<b>3 500 000</b>	<b>3 486 084</b>	<b>3 492 247</b>	<b>6,46%</b>
QATAR NATIONAL BANK au 25/01/2024-30J-9.49%	500 000	496 861	497 489	0,92%
QATAR NATIONAL BANK au 08/01/2024-10J-9.99%	500 000	498 893	499 225	0,92%
QATAR NATIONAL BANK au 04/01/2024-10J-9.49%	2 000 000	1 995 793	1 998 738	3,70%
QATAR NATIONAL BANK au 17/01/2024-20J-9.49%	2 000 000	1 991 609	1 993 287	3,69%
<b>Total QATAR NATIONAL BANK</b>	<b>5 000 000</b>	<b>4 983 156</b>	<b>4 988 739</b>	<b>9,22%</b>
TUNISIAN SAUDI BANK au 31/01/2024-50J-9.99%	1 000 000	989 052	993 431	1,84%
TUNISIAN SAUDI BANK au 23/01/2024-40J-9.99%	1 000 000	991 217	995 170	1,84%
<b>Total TUNISIAN SAUDI BANK</b>	<b>2 000 000</b>	<b>1 980 269</b>	<b>1 988 601</b>	<b>3,68%</b>
<b>Total certificats de dépôts</b>	<b>15 500 000</b>	<b>15 435 579</b>	<b>15 462 622</b>	<b>28,59%</b>

### **Créances sur opérations de pensions livrées**

Prise en pension 1 062 BTA avril 2023, 6%, BIAT au 10/01/2023-12J-8,99%	1 000 538	1 000 538	1 001 287	1,85%
Prise en pension 1 594 BTA avril 2023, 6%, BIAT au 27/03/2023-91J-8,99%	1 500 685	1 500 685	1 502 559	2,78%
<b>Total créances sur opérations de pensions livrées</b>		<b>2 501 223</b>	<b>2 503 846</b>	<b>4,63%</b>
<b>Total placements monétaires</b>		<b>17 936 802</b>	<b>17 966 468</b>	<b>33,22%</b>

### **3.3 Disponibilités :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2023</u></b>	<b><u>31/12/2022</u></b>
Banques	8 445 933	2 861 596
Intérêt courus sur dépôt à vue et compte à terme	14 461	17 056
Comptes à terme	244 000	2 670 000
Ventes titres à encaisser	375 070	556 415
Retenue à la source sur intérêt courus sur dépôts à vue et comptes à terme	<2 892>	<3 411>
Achats souscriptions	-	<374 676>
	<b><u>9 076 572</u></b>	<b><u>5 726 980</u></b>

\*Les comptes à termes se détaillent comme suit :

<b><u>Caractéristique</u></b>	<b><u>Montant</u></b>
BIAT au 15/01/2024-104J-9,00%	179 000
BIAT au 21/03/2024-93J-8,99%	35 000
BIAT au 28/03/2024-92J-8,99%	19 000
BIAT au 22/01/2024-95J-9,00%	6 000
BIAT au 15/01/2024-98J-9,00%	5 000
<b>Total comptes à terme</b>	<b>244 000</b>

### **3.4 Opérateurs créditeurs :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2023</u></b>	<b><u>31/12/2022</u></b>
Rémunérations du distributeur à payer	41 905	103 598
Commissions de performance du gestionnaire à payer	37 527	63 353
Rémunérations du gestionnaire à payer	13 095	32 375
Rémunérations du dépositaire à payer	4 499	4 499
	<b><u>97 026</u></b>	<b><u>203 825</u></b>

### **3.5 Autres créiteurs divers :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	18 324	15 916
Redevances CMF à payer	4 401	3 628
Retenues à la source à payer	5 648	-
	<u>28 373</u>	<u>19 544</u>

### **3.6 Capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

<b>Capital au 1er janvier 2023</b>	<b>41 507 670</b>
Nombre de part	309 341
Nombre de porteurs de parts	282
<b>Souscriptions réalisées</b>	
Montant	15 080 060
Nombre de part	112 386
Nombre de porteurs de parts entrant	73
<b>Rachats effectués</b>	
Montant	<7 379 550>
Nombre de part	54 997
Nombre de porteurs de parts sortant	31
<b>Autres mouvements</b>	
Frais de négociation de titres	<14 357>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	<260 660>
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	527 114
Régularisations des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	299 616
Sommes capitalisables de l'exercice antérieur	1 615 172
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	59 419
Droit de sortie	6 432
<b>Capital au 31 décembre 2023</b>	<b>51 440 916</b>
Nombre de parts	366 730
Nombre de porteurs de parts	324
Taux de rendement	5,54%

### **3.7 Sommes capitalisables :**

Les sommes capitalisables au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Résultat d'exploitation	2 428 737	1 688 540
Régularisation du résultat d'exploitation	87 526	<73 368>
	<u>2 516 263</u>	<u>1 615 172</u>

#### **4 – Notes sur l'état de résultat**

##### **4.1 Dividendes :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Dividendes SAH LILAS	162 991	-
Dividendes STAR	162 815	59 740
Dividendes BIAT	80 887	41 600
Dividendes SMART TUNISIE	49 980	96 374
Dividendes FCP GAT PERFORMANCE	45 051	-
Dividendes MPBS	41 036	49 418
Dividendes ASSURANCES MAGHREBIA	32 914	15 470
Dividendes TUNINVEST-SICAR	22 964	22 988
Dividendes ONE TECH HOLDING	4 839	24 840
Dividendes CITY CARS	293	-
Dividendes CEREALIS	-	24 823
Dividendes SICAV AXIS TRESORERIE	-	23 282
Dividendes LAND'OR	-	12 800
Dividendes SFBT	-	8 580
Dividendes SICAV ENTREPRISE	-	7 600
Dividendes SAM	-	4 730
	<u>603 770</u>	<u>392 245</u>

##### **4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Revenus des obligations	328 399	507 541
Revenus des BTA	229 601	253 932
	<u>558 000</u>	<u>761 473</u>

#### **4.3 Revenus des placements monétaires :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2023</u></b>	<b><u>31/12/2022</u></b>
Intérêts sur pension livrée	1 296 582	494 949
Intérêts sur certificat de dépôt	619 808	398 713
Intérêts sur dépôt à vue et compte à terme	115 543	341 119
	<b><u>2 031 933</u></b>	<b><u>1 234 781</u></b>

#### **4.4 Intérêts des mises en pensions :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2023</u></b>	<b><u>31/12/2022</u></b>
Intérêts des mises en pensions	-	5 831
	<b><u>-</u></b>	<b><u>5 831</u></b>

#### **4.5 Charges de gestion des placements :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2023</u></b>	<b><u>31/12/2022</u></b>
Rémunérations du distributeur	473 528	413 301
Rémunérations du gestionnaire	147 977	129 185
Commissions de surperformance	37 527	63 353
Rémunérations du dépositaire	17 850	17 850
	<b><u>676 882</u></b>	<b><u>623 689</u></b>

#### **4.6 Autres charges :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2023</u></b>	<b><u>31/12/2022</u></b>
Redevances CMF	49 736	43 411
Honoraires du commissaire aux comptes	18 324	18 247
Autres frais	20 024	8 781
	<b><u>88 084</u></b>	<b><u>70 439</u></b>

## 5 – Autres informations

### 5-1 Données par part et ratios de gestion de placement :

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Revenus des placements	8,709	7,721	7,347	6,814	7,629
Intérêts des mises en pensions	-	<0,019>	-	-	-
Charges de gestion des placements	<1,846>	<2,016>	<1,770>	<1,460>	<1,746>
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>6,863</b>	<b>5,686</b>	<b>5,577</b>	<b>5,354</b>	<b>5,882</b>
Autres charges	<0,240>	<0,228>	<0,188>	<0,148>	<0,151>
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>6,623</b>	<b>5,459</b>	<b>5,389</b>	<b>5,207</b>	<b>5,731</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,239	<0,237>	<0,388>	0,591	0,345
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>	<b>6,861</b>	<b>5,221</b>	<b>5,000</b>	<b>5,798</b>	<b>6,076</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titre	<0,711>	<0,930>	0,232	1,364	1,041
Frais de négociation de titre	<0,039>	<0,061>	<0,054>	<0,036>	<0,052>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1,437	3,907	0,833	<0,715>	0,692
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,686</b>	<b>2,915</b>	<b>1,011</b>	<b>0,613</b>	<b>1,682</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>7,310</b>	<b>8,374</b>	<b>6,400</b>	<b>5,820</b>	<b>7,413</b>
Droit de sortie	0,018	0,000	0,007	0,022	0,025
<b>Résultat non capitalisable de l'exercice</b>	<b>0,704</b>	<b>2,915</b>	<b>1,018</b>	<b>0,635</b>	<b>1,707</b>
Régularisation de plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,163	<0,055>	<0,016>	0,029	0,462
<b>Sommes non capitalisables de l'exercice</b>	<b>0,867</b>	<b>2,860</b>	<b>1,002</b>	<b>0,664</b>	<b>2,169</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>147,130</b>	<b>139,402</b>	<b>131,321</b>	<b>125,319</b>	<b>118,857</b>

## **Ratios de gestion des placements**

### **Ratios de gestion des placements**

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,36%	1,44%	1,29%	1,34%	1,64%
Autres charges / actif net moyen	0,18%	0,16%	0,14%	0,14%	0,17%
Résultat capitalisable / actif net moyen	4,89%	3,89%	3,67%	4,79%	5,84%
Actif net moyen	49 677 796	43 413 734	45 978 969	40 425 288	33 145 507

### **5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :**

La gestion de la société FCP VALEURS MIXTES est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT; celle-ci est chargée de la gestion administrative et comptable de la société. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA, actions et valeurs assimilées et obligations ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit une commission de surperformance s'élevant à 10% HT de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 5% par an. Son règlement effectif se fait à la clôture de chaque exercice comptable.

La distribution la société FCP VALEURS MIXTES est confiée à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur perçoit une rémunération de 0,80% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire de FCP VALEURS MIXTES elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds du FCP ;
- Le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES avec les prescriptions légales et les dispositions de son règlement intérieur ;
- Contrôler l'établissement de la Valeur Liquidative des parts du fonds et vérifier l'application des règles de valorisation des actifs du FCP ;
- Contrôler le respect des règles relatives au montant minimum et maximum de l'actif du FCP ;
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrants et le règlement des rachats aux porteurs des parts sortant ;

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.